

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

02/06/2025

N° E25000039 /67

Le 1^{er} vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 2 juin 2025 :

Vu enregistrée le 27/03/2025, la lettre par laquelle l'Eurométropole de Strasbourg demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet d'institution de servitudes d'ancrage pour l'éclairage public dans le cadre des travaux de transformation du secteur des Halles de Strasbourg :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 73-1193 d'orientation du commerce et de l'artisanat :

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M.Jean-Thierry Daumont est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Charles Waldvogel est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à l'Eurométropole de Strasbourg, à Monsieur Jean-Thierry Daumont et à Monsieur Charles Waldvogel.

Fait à Strasbourg, le 2 juin 2025,

Le 1^{er} vice-président,



Michel RICHARD

Pour copie conforme
la greffière

Zora BARAN